

DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II À LA VIIIème ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL PONTIFICAL POUR LA FAMILLE

Jeudi, 17 mai 1990

Messieurs les Cardinaux, Chers amis.

1. C'est une joie pour moi que d'accueillir les participants à la huitième assemblée plénière du Conseil pontifical pour la Famille. Je remercie Monsieur le Cardinal Gagnon de m'avoir présenté vos travaux.

Vous avez pris pour thème « la formation du prêtre et la pastorale familiale », en rapport avec la réflexion que mènera le prochain Synode des Evêques. Oui, cet aspect du ministère des prêtres est de la plus grande importance; dans la société comme dans l'Eglise, la famille joue un rôle essentiel pour le développement de l'homme. Et dans l'Eglise, la dignité de la famille est confirmée par le sacrement du mariage qui sanctifie la communion des époux et qui consacre la fondation d'un foyer chrétien.

Pendant ces dernières décennies, de nombreux époux chrétiens ont plus vivement perçu la nécessité et le besoin de découvrir la grandeur de la vocation à laquelle ils sont appelés par leur mariage, ainsi que les richesses de leur merveilleuse mission, pour le bien de la société et celui de l'Eglise. A la suite du <u>Concile Vatican II</u>, qui a mis en lumière la place des laïcs dans l'Eglise et l'appel universel à la sainteté, nombreux sont les prêtres qui, en ces dernières années, ont su appuyer et guider les familles dans ce sens. Il convient maintenant que la pastorale familiale soit repensée et sa préparation incorporée de façon plus structurée et plus concrète dans le cycle de la formation sacerdotale.

2. En effet, alors que certains aspects de l'activité sacerdotale peuvent ne concerner que des

personnes d'âge, de profession, de culture ou de situation bien déterminés, la pastorale familiale, en revanche, a pour champ d'application la vie des fidèles chrétiens à tous les âges. « Toute aide offerte à cette cellule fondamentale de la société humaine trouve son efficacité multipliée, en se répercutant et en se perpétuant dans le temps grâce à l'action éducatrice qui, à travers les parents, atteint les enfants et, à travers ceux-ci, les enfants des enfants »[1].

La nécessité de cette préparation sacerdotale pour la pastorale de la famille se fait sentir de manière plus urgente lorsque l'on considère la fin de tout le ministère et de toute la vie des prêtres: « Rendre gloire à Dieu le Père dans le Christ. Et cette gloire, enseigne le Concile Vatican II, c'est l'accueil conscient, libre et reconnaissant des hommes à l'œuvre de Dieu accomplie dans le Christ»[2]. Le renouvellement de la vie des fidèles chrétiens promu par le Concile dépend en grande partie du zèle pastoral déployé par les ministres du Seigneur. Cependant, dans le cadre de la vie familiale, les énergies se multiplient pour la venue plus rapide du règne de Dieu parmi les hommes. Quand des époux vivent généreusement leur amour, ils peuvent témoigner authentiquement de la Bonne Nouvelle, car ils font de leur vie quotidienne un instrument d'apostolat et le cadre d'une première annonce de la parole de Dieu à leurs enfants.

Le service des époux et de leurs familles constitue une partie importante du ministère des prêtres, collaborateurs de l'Evêque, qui est le « premier responsable de la pastorale familiale dans le diocèse »[3]. En ce temps pascal, qui rappelle aux hommes le pacte de réconciliation et de paix réalisé dans le Christ, on saisit mieux la nécessité d'éclairer de la lumière du Sauveur et de racheter avec sa force rédemptrice le pacte conjugal des époux et toute la vie de la famille qui en découle. Et la tâche des prêtres est d'aider les foyers chrétiens à refléter par toute leur vie le mystère d'amour sponsal du Christ et de son Eglise: ils réaliseront ainsi ce que propose le Concile Vatican II quand il affirme: « La famille chrétienne, par ce qu'elle est issue d'un mariage, image et participation de l'alliance d'amour qui unit le Christ et l'Eglise, manifestera à tous les hommes la présence vivante du Sauveur dans le monde et la véritable nature de l'Eglise, tant par l'amour des époux, leur fécondité généreuse, l'unité et la fidélité du foyer, que par la coopération amicale de tous ses membres »[4].

3. Il est nécessaire que la formation du prêtre procède d'une intelligence méditée du mystère du Christ et progresse en elle. L'intervention sacerdotale dans la pastorale familiale plonge ses racines dans une connaissance assimilée personnellement du plan de Dieu révélé en Jésus-Christ et elle suppose une compréhension authentique de la nature de l'Eglise. La doctrine sur le mariage et la famille que le prêtre a la charge de transmettre n'est pas seulement de l'ordre de la spéculation; elle traduit aussi la sagesse dont l'assistance ordinaire du Saint-Esprit nourrit les fidèles pour leur croissance dans l'Eglise.

Telle est la perspective de l'enseignement du magistère, qui a été exprimé pour nos contemporains en particulier par l'encyclique <u>Humanae Vitae</u> et l'exhortation apostolique <u>Familiaris Consortio</u>: il faut aider, avec la vérité du mystère du Christ, à découvrir, développer et

élever la vérité qui est déposée au cœur de l'homme, la vérité qui est déjà présente à l'intérieur de la relation conjugale de l'homme et de la femme. Ainsi, par exemple, il convient de bien faire découvrir aux époux que « ce qui est enseigné par l'Eglise sur la procréation responsable n'est pas autre chose que le projet originel que le Créateur a imprimé dans l'humanité de l'homme et de la femme qui se marient, et que le Rédempteur est venu rétablir »[5].

En proposant la plénitude de la vérité sur l'amour conjugal et familial, les pasteurs de la nouvelle Alliance savent qu'il ne suffit pas d'enseigner la loi nouvelle qui illumine la conduite de chacun; ils doivent aussi ouvrir à la grâce qui porte remède à la faiblesse que comporte la concupiscence. C'est pour cela que la charité pastorale envers la famille exige une continuelle disponibilité pour offrir la richesse de la grâce sacramentelle dispensée par l'Eglise, sans diminuer en rien la grandeur et la dignité du sacrement qui est propre aux époux et par lequel ils rendent présent au milieu des hommes l'amour qui vient de Dieu.

4. Vous tous qui avez reçu le don de l'amour conjugal, vous devez savoir qu'avec la générosité de votre amour mutuel et de celui de vos enfants, l'union du Christ et de son Eglise est féconde en vos vies. Vous êtes pour vos pasteurs le témoignage clair et vivant du mystère chrétien; vous les soutenez pour qu'ils soient inlassablement les témoins de la force rédemptrice du Christ et pour qu'ils sachent conseiller avec patience et charité les foyers qui leur confient leurs difficultés.

Sacrement du mariage et sacerdoce chrétien: voilà deux sacrements qui construisent le bien de l'Eglise et de la société. Deux participations au mystère du Christ qui se renforcent mutuellement à l'intérieur de l'existence chrétienne, dans la fidélité au charisme propre de chacun, pour le bien de tout le peuple de Dieu.

J'espère que la réflexion conduite par votre Conseil sera utile en particulier aux prêtres qui prennent la responsabilité de la pastorale familiale. C'est dans une collaboration confiante qu'ils ont à mettre leurs efforts en commun avec les animateurs laïcs compétents, afin de servir la famille dans la complémentarité de leurs rôles respectifs. Il est bon que, dès leur formation, les prêtres soient préparés à ce type de responsabilité par une culture humaine qu'éclaire la théologie, par l'expérience du travail en commun avec les foyers, ainsi que par la vie spirituelle qui seule peut faire d'eux des témoins crédibles.

Messieurs les Cardinaux, chers amis, je souhaite à vos travaux, à votre apostolat, le rayonnement que leur assurera l'assistance de l'Esprit Saint. En vous offrant mes encouragements et mes vœux, j'accorde à chacun d'entre vous ma Bénédiction Apostolique.

[1] Allocution du 1er mars 1984, 1.

[3] Familiaris Consortio, 73.

[4] Gaudium et Spes, 48.

[5] Allocution du 1er mars 1984, 2.

© Copyright 1990 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana